

<http://ec-cisse-et-loire.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article341>



Le règlement de la classe de CM2 (Valloire-sur-Cisse)

- Ecoles de VALLOIRE-SUR-CISSE (Chouzy/Cisse) - Ecole élémentaire de Valloire/Cisse - Quelques travaux d'élèves - Education Morale & Civique -



Date de mise en ligne : mardi 13 octobre 2020

Copyright © Ecoles "entre Cisse et Loire" (Valloire/Cisse & Valencisse) -

Tous droits réservés

Mes droits

- 1/ J'ai le droit de me tromper.
- 2/ J'ai le droit de répondre aux questions posées (en demandant la parole).
- 3/ J'ai le droit de boire en classe avec ma bouteille d'eau, et d'aller la remplir avec la permission de la maîtresse ou du maître.
- 4/ J'ai le droit de me laver les mains pendant la classe (avec la permission de la maîtresse ou du maître).
- 5/ Je peux aller aux toilettes (avec la permission normalement, et sans permission en cas d'urgence).
- 6/ Je peux relever ma table de travail (et je dois la remettre à plat en fin de journée).
- 7/ Je peux lire ou dessiner lorsque j'ai fini le travail demandé (et je dois arrêter quand la maîtresse ou le maître le demande).
- 8/ Je peux demander à fermer un ou plusieurs rideaux si le soleil me gêne.
- 9/ J'ai le droit de regarder discrètement la pendule.

Mes devoirs

- 10/ Je dois respecter mes camarades (Respecter sa parole, ne pas se moquer, ne pas insulter, ne pas frapper).
- 11/ Je dois écouter les autres (mes camarades ou les adultes).
- 12/ Je dois lever la main pour demander la parole.
- 13/ Je dois écouter la personne qui a la parole.
- 14/ Je dois respecter mon matériel, le matériel de l'école et celui de mes camarades.
- 15/ Je dois me tenir correctement assis sur ma chaise.
- 16/ Je dois me laver les mains en entrant en classe.
- 17/ Je dois chuchoter en classe lors d'un travail de groupes.
- 18/ Je dois bien noter les devoirs à faire sur mon agenda.

Règlement établi par les élèves de la classe de CM2 le 13 octobre 2020.